# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

# Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 114 5 février 2003

#### SOMMAIRE

| Action Holding S.A., Luxembourg                    | 5467 | Gedefina Holding S.A., Luxembourg                 | 5431 |
|--|------|---|------|
| Agacom S.A., Frisange                              | 5457 | General Spanish Investment S.A., Luxembourg       | 5449 |
| C.o.m.e.x., S.à r.l., Commerce et Exploitation,    |      | Immo AQ S.A., Aspelt                              | 5465 |
| Mamer  | 5426 | J.C.C Jet Corporate Consulting S.A., Luxem-       |      |
| C.R.T. Luxembourg S.A., Luxembourg                 | 5431 | bourg   | 5455 |
| CIL - Centuria Invest Luxembourg S.A., Luxem-      |      | Lucrea, S.à r.l., Luxembourg                      | 5425 |
| bourg  | 5452 | Mandelo S.A., Luxembourg                          | 5458 |
| Clearwater S.A., Luxembourg                        | 5426 | Mandelo S.A., Luxembourg                          | 5458 |
| Commercial Development Finance Corporation         |      | Maud'Elysa S.A., Windhof                          | 5430 |
| (Holdings) S.A., Luxembourg                        | 5426 | MC Grecof S.A., Luxembourg                        | 5471 |
| Confitalienne, S.à r.l., Luxembourg                | 5426 | Megatrade International S.A., Luxembourg          | 5439 |
| Continental Import, S.à r.l., Schifflange          | 5426 | Megatrade International S.A., Luxembourg          | 5439 |
| Corsair (Luxembourg) N°11 S.A., Luxembourg         | 5458 | Omega International S.A., Luxembourg              | 5426 |
| Corsair (Luxembourg) N°13 S.A., Luxembourg         | 5440 | Omega International S.A., Luxembourg              | 5428 |
| Corsair (Luxembourg) N°9 S.A., Luxembourg          | 5432 | PI Europe 2, S.à r.l., Luxembourg                 | 5472 |
| D.E.B. S.A. (Démolitions et Entreprise du Bâtiment |      | PI Europe 2, S.à r.l., Luxembourg                 | 5472 |
| S.A.), Mamer                                       | 5428 | S.C.I. Fonck-Kappweiler, Howald                   | 5466 |
| Deriott Tele Vision S.A., Luxembourg               | 5431 | SOPASOFIE S.A., Société de Participation          |      |
| Destiny S.A  | 5428 | Sociale et Financière Engelmajer S.A., Lu-        |      |
| Distri-Chaud, S.à r.l., Luxembourg                 | 5431 | xembourg  | 5472 |
| E.T.S. European Trade Services S.A                 | 5431 | Trans Fund S.A., Luxembourg                       | 5452 |
| Eschinvest Holding S.A., Luxembourg                | 5431 | Trans Fund S.A., Luxembourg                       | 5452 |
| Eurocom'Sport (International) S.A                  | 5431 | Veillex S.A., Veilles Executives S.A., Luxembourg | 5470 |
| Financière Schmit et Klein, S.à r.l., Bertrange    | 5468 | Vip Investments S.A., Luxembourg                  | 5455 |
| GDA Europe S.A., Luxembourg                        | 5447 | Vip Investments S.A., Luxembourg                  | 5455 |
| GDA Furone S.A. Luxembourg                         | 5449 |   |      |

#### LUCREA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth. R. C. Luxembourg B 81.452.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 67, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2003.

(01637/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

#### CLEARWATER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

## CONFITALIENNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

## CONTINENTAL IMPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3820 Schifflange, 66, rue Bel'air.

## COMMERCIAL DEVELOPMENT FINANCE CORPORATION (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.

#### C.O.M.E.X., S.à r.I., COMMERCE ET EXPLOITATION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon.

## Liquidations judiciaires

Par jugements du 9 janvier 2003, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale a déclaré la dissolution et ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- CLEARWATER S.A., ayant eu son dernier siège social connu à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
- CONFITALIENNE, S.à r.l., ayant eu son dernier siège social connu à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
- CONTINENTAL IMPORT, S.à r.l., avec siège social à L-3820 Schifflange, 66, rue Bel'air, de fait inconnue à cette adresse,
- COMMERCIAL DEVELOPMENT FINANCE CORPORATION (HOLDINGS) S.A., ayant eu son siège social à L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe,
- COMMERCE ET EXPLOITATION, en abrégé C.O.M.E.X., S.à r.l. ayant eu son siège social à L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon.

Les mêmes jugements ont déclaré applicables à ces liquidations les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, Premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Me Stéphanie Antoine, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire au greffe de la sixième chambre du Tribunal de Commerce la déclaration du montant de leurs créances avant le 27 janvier 2003.

L'exécution provisoire des jugements a été prononcée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me S. Antoine

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 95, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04440/999/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2003.

#### OMEGA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 47.070.

L'an deux mille deux, le six décembre.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OMEGA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, en date du 25 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 261 du 2 juillet 1994, modifiée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 661 du 20 décembre 1996, modifiée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 28 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 756 du 14 octobre 2000, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 47.070.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marco Neuen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Constatation de la conversion de la devise du capital social et du capital autorisé en euros.
- 2. Suppression de la valeur nominale des mille (1.000) actions existantes.
- 3. Remplacement des mille (1.000) actions existantes par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.
- 4. Augmentation du capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (EUR 13,31) pour le porter de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), par paiement en espèces.

- 5. Augmentation du capital autorisé pour le porter de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixanteseize euros (EUR 123.946,76) à cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000,00).
  - 6. Nouvelle fixation de la valeur nominale à trente et un euros (EUR 31,00) par action.
  - 7. Modification subséquente de l'article trois des statuts.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale constate que, par suite du basculement de la devise du capital social en euros, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, le capital social, jusque là de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,), est actuellement de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) et le capital autorisé, jusque là de cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-) est actuellement de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixante-seize euros (EUR 123.946,76).

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) actions existantes.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les mille (1.000) actions existantes par mille (1.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leur participation actuelle.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sans création d'actions nouvelles.

Ensuite, l'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée de treize virgule trente et un euros (13,31) les actionnaires existants, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Sont ensuite intervenus les actionnaires existants, lesquels ont déclaré souscrire l'augmentation de capital ci-avant décidée.

La somme de treize virgule trente et un euros (EUR 13,31) a été libérée en espèces, de sorte qu'elle se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital autorisé à concurrence de cinquante-trois virgule vingt-quatre euros (EUR 53,24) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixante-seize euros (EUR 123.946,76) à cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000,-).

## Sixième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des mille (1.000) actions représentatives du capital social à trente et un euros (EUR 31,-) par action.

## Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les deux premiers alinéas de l'article trois des statuts, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

## Version française:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital autorisé est fixé à cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000,-), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

**Deuxième alinéa.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, entièrement libérées.»

#### Version anglaise:

«Art. 3. First paragraph. The authorized capital of the company is fixed at one hundred and twenty-four thousand Euros (EUR 124,000.-), consisting of four thousand (4,000) shares of a par value of thirty-one Euros (EUR 31.-) per share.

**Second paragraph.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), consisting of one thousand (1,000) shares of a par value of thirty-one Euros (EUR 31.-) per share, which have been entirely paid in.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: E. Vogt, R. Schlim, M. Neuen, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 36, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

E. Schlesser.

(01657/227/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

#### OMEGA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 47.070.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

E. Schlesser.

(01658/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

#### **DESTINY S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 47.307.

Il résulte d'un jugement rendu par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6ème section, siégeant en matière commerciale en date du 5 décembre 2002, que DESTINY S.A. (dont le siège social à L-1610 Luxembourg, 12, boulevard d'Avranches, a été dénoncé en date du 18 avril 1996) a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le Tribunal a nommé juge-commissaire, Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur, Maître Nathalie Moschetti, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Le même jugement a ordonné aux créanciers de faire au Greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg, leur déclaration de créance avant le 19 décembre 2002.

Pour la société en liquidation

Me N. Moschetti

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 579, fol. 3, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05094/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

#### D.E.B. S.A. (DEMOLITIONS ET ENTREPRISE DU BATIMENT S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

## **STATUTS**

L'an deux mil deux, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société anonyme holding OREG (ORGANISATION EUROPEENNE DE GESTION) HOLDING S.A. avec siège social à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, demeurant à Mamer, lequel a délégué aux fins des présentes Mademoiselle Stéphanie Delonnoy, employée privée, demeurant à F-Gorcy,

en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 22 novembre 2002,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. FGA (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Aniel Gallo, prénommé, lequel a délégué aux fins des présentes Mademoiselle Stéphanie Delonnoy, prénommée,

en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 22 novembre 2002,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

## Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1**er. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.
  - Art. 2. La société prend la dénomination de:

D.E.B. S.A. (DEMOLITIONS ET ENTREPRISE DU BÂTIMENT S.A.).

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

Art. 3. La société a pour objet la gestion de gérance d'immeubles et de copropriétés, la consultation d'entreprises, la vente et/ou la location de biens immeubles bâti ou non.

Elle pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapportant à son objet social et pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes les entreprises, associations, sociétés dont l'objet serait similaire ou connexe, au Grand-Duché ou à l'étranger.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

- Art. 4. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.
- Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

- Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.
- Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

## **Administration - Surveillance**

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

- **Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.
  - Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.
- **Art. 11.** Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

## Année sociale - Assemblée générale

- Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action representative du capital social donne droit à une voix.
- Art. 14. L'assemblée genérale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en deux mil trois. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.
- **Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

| - OREG (ORGANISATION EUROPEENNE DE GESTION) HOLDING S.A., prénommée | 999   |
|---|-------|
| - FGA (LUXEMBOURG) S.A., prénommée                                  | 1     |
| Total: mille actions  | 1 000 |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille deux.

La première assemblée générale se tiendra en deux mille trois.

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
- Monsieur Eric Deghilage, administrateur de sociétés, demeurant à B-7130 Binche, rue de Ressaix, n° 1.
- Monsieur Didier Deghilage, administrateur de sociétés, demeurant à B-7134 Binche, chaussée Brunehault, n° 155.
- Monsieur Bernard Empain, administrateur de sociétés, demeurant à B-7130 Binche, rue de Ressaix, n° 1.
- 3. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Bernard Empain, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

- 4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FGA (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à Mamer.
  - 5. Le siège social est fixé au 1, rue des Maximins, L-8247 Mamer.

Dont acte, fait et passé à Mamer.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: S. Delonnoy, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2002, vol. 884, fol. 49, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2003.

A. Biel.

(01714/203/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

## MAUD'ELYSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons. R. C. Luxembourg B 85.752.

Décision de la réunion du Conseil d'Administration du 14 octobre 2002

Sont nommés Administrateurs-Délégués:

Monsieur Sébastien Rouillaux, demeurant 110, Chemin de Renterkapell, à Arlon

Monsieur Pierre Guérin, demeurant 34, Millewee, à Metzert.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol.578, fol. 48, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(01674/504/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

## C.R.T. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2249 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

## **DERIOTT TELE VISION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2249 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

#### ESCHINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

# E.T.S. EUROPEAN TRADE SERVICES S.A., Société Anonyme. EUROCOM'SPORT (INTERNATIONAL) S.A., Société Anonyme.

#### Liquidations judiciaires

Par jugements en date du 9 janvier 2003, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- la société C.R.T. LUXEMBOURG S.A. avec siège social à L-2249 Luxembourg, 4, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse,
- la société DERIOTT TELE VISION S.A. avec siège social à L-2249 Luxembourg, 4, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse,
- la société ESCHINVEST HOLDING S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri, de fait inconnue à cette adresse,
- la société E.T.S. EUROPEAN TRADE SERVICES S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, dont le siège a été dénoncé en date du 7 février 1995,
- la société EUROCOM'SPORT (INTERNATIONAL) S.A., avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, dont le siège a été dénoncé en date du 10 décembre 1997 par la société BENOY CONSULTING, S.à r.l.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur Maître Philip Basler-Gretic, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me P. Basler-Gretic

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 5, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(05283/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

## GEDEFINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 55.317.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 67, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2003.

(01636/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

## DISTRI-CHAUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 50, rue du Fort Neipperg. R. C. Luxembourg B 34.633.

Il résulte d'un jugement rendu par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6ème section, siégeant en matière commerciale en date du 5 décembre 2002, que DISTRI-CHAUD, S.à r.l. a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le Tribunal a nommé juge-commissaire, Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur, Maître Nathalie Moschetti, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Le même jugement a ordonné aux créanciers de faire au Greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg, leur déclaration de créance avant le 19 décembre 2002.

Pour la société en liquidation

Me N. Moschetti

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 579, fol. 3, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34633/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

## CORSAIR (LUXEMBOURG) N°9 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and two, on december the twelvth, 2002.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Appeared:

- 1.- STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG Nr. 9, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam.
- 2.- STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3414 8998 and having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam.

Represented by Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

#### Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration

#### Art. 1. Form, Name.

- 1.1 A Luxembourg company (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the «Articles»).
  - 1.2 The Company exists under the firm name of CORSAIR (LUXEMBOURG) N°9 S.A.

## Art. 2. Registered Office.

- 2.1 The Company has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.
- 2.2 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

#### Art. 3. Object.

- 3.1 The objects of the Company are to take participations in Luxembourg or foreign entities and also to invest in a portfolio of securities or similar instruments (including but not limited to shares, warrants and equity securities), bonds, notes, loans and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations), to acquire rights or participations in loans and in financial derivatives agreements or instruments, to enter into any agreements relating to such portfolio and to grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities.
  - 3.2 The Company may also:
- (a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of promissory notes, bonds, notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility;
- (b) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide credit protection to the swap counterparty;
- (c) grant security for funds raised, including bonds, obligations and notes issued, and to grant security for indemnities given by the Company;
  - (d) enter into agreements, including, but not limited to:
- 1. underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds;
- 2. interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c) and (d) 1 above; and
- 3. bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c), (d) 1 and 2 above.
- 3.3 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.

#### Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II.- Capital

#### Art. 5. Capital.

- 5.1 The subscribed capital is set at Euro thirty-one thousand (Euro 31,000), divided into thirty-one (31) registered shares with a par value of Euro one thousand (Euro 1,000) each, fully paid up (by 100%).
- 5.2 A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law of 10 Au-

- gust 1915, as amended, on commercial companies. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by two Directors.
- **Art. 6. Form of the shares.** The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.
- Art. 7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

## Art. 8. Modification of Capital.

- 8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.
  - 8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

## Chapter II-bis- Bonds, Notes and other debt instruments

**Art. 8bis.** The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

## Chapter III.- Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

#### Art. 9. Board of Directors.

- 9.1 The Company is managed by a Board of Directors, consisting of at least three members, who need not be share-holders. A legal entity may be a member of the Board of Directors
- 9.2 The Directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election.
- 9.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election

#### Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

- 10.1 The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.
- 10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two Directors. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- 10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 10.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.
- 10.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 10.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.
- 10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.
- 10.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.
- **Art. 11. General Powers of the Board of Directors.** Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the Board of Directors, which is competent to determine all matters not expressly reserved to the general meeting of shareholders by law or by the present Articles.

## Art. 12. Delegation of Powers.

- 12.1 The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company's business, in its widest sense, to any Director or to third persons, who need not be shareholder of the Company.
- 12.2 Delegation of the day-to-day management to a Director is subject to prior authorisation by the general meeting of shareholders.
  - 12.3 The first managing Director may be appointed by the first general meeting of shareholders.
- 12.4 It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.
- **Art. 13. Representation of the Company.** In all circumstances, the Company shall be bound by the single signature of any Director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors acting jointly.

#### Art. 14. Statutory Auditor.

- 14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the general meeting of shareholders.
- 14.2 The duration of the term of the appointment of a statutory auditor is determined by the general meeting of shareholders. The appointment may, however, not exceed a period of six years.
  - 14.3 The statutory auditors are re-eligible.

## Chapter IV.- General meeting of shareholders

#### Art. 15. Powers of the general meeting of shareholders.

- 15.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- 15.2 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of votes, regardless of the proportion of the capital represented.
- 15.3 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.
- 15.4 If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.
- 15.5 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.
- 15.6 In case that all the shareholders are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- Art. 16. Place and Date of the Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the second Wednesday of April, at 5.00 p.m., and for the first time in 2004. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.
- **Art. 17. Other general meetings.** The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

#### Art. 18. Votes.

- 18.1 Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.
- 18.2 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior written notice or publication.

## Chapter V.- Business year, Distribution of profits

#### Art. 19. Business Year.

- 19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on thirty-first December 2003.
- 19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

## Art. 20. Distribution of Profits.

- 20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.
- 20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.
  - 20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

#### Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

## Art. 21. Dissolution, Liquidation.

- 21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.
- 21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

## Chapter VII.- Applicable Law

Art. 22. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

## Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the thirty-one (31) shares as follows:

| 1. STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG Nr. 9    | 30 shares |
|--|-----------|
| 2. STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM | 1 share   |
| Total: thirty-one shares                 | 31 shares |

All these shares have been fully paid up, so that the sum of Euro thirty-one thousand (Euro 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand and five hundred Euros (Euro 2,500).

## First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

- 1. The Company 's address is fixed at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
- 2. The following have been elected as Directors for a duration of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2008:
  - a) Peter Dickinson, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Banker;
  - b) Rolf Caspers, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Banker;
  - c) Jan Rouppe van der Voort, Herengracht 450, Amsterdam, 1017 CA, Netherlands, Banker;
- 3. The following has been appointed as statutory auditor for the same period: THEMIS AUDIT LIMITED, Abbot Building, PO Box 3186, Roadtown, Tortola, BVI;
- 4. The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its Directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le douze décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG Nr. 9, une fondation (Stichting) de droit hollandais, ayant son siège social à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (Pays-Bas).
- 2.- STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, une fondation (Stichting) de droit hollandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 3414 8998 et ayant son siège social à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (Pays-Bas).

lci représentées par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### Titre Ier.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

#### Art. 1er. Forme, Dénomination.

- 1.1 Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).
  - 1.2 La Société adopte la dénomination CORSAIR (LUXEMBOURG) N°9 S.A.

## Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le

siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

## Art. 3. Objet.

3.1 Les objets de la Société sont de prendre des participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères et également d'investir dans un portefeuille comprenant des titres ou autres instruments (incluant mais non limités aux actions, warrants et autres titres), des titres, des obligations, des prêts et autres instruments similaires, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques), d'acquérir des droits ou des participations dans des prêts ou contrats sur des produits dérivés ou autres instruments, de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères.

- 3.2 La Société peut également:
- (a) réunir des fonds, et notamment émettre des billets à ordre, des titres, des obligations et autres dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit;
- (b) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie;
- (c) accorder des sûretés en garantie des fonds obtenus par le biais notamment de l'émission d'obligations et de titres, et accorder des garanties pour les engagements consentis par la Société;
  - (d) conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative:
- 1. des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation avec les capitaux que la Société s'est procurée;
- 2. des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 les points (a), (b) (c) et (d) 1 ci-dessus;
- 3. des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 points (a), (b), (c) et (d) 1 et 2 ci-dessus.
- 3.3 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.
  - Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### Titre II.- Capital

## Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille (31.000) Euros, divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille (1.000) Euros chacune, entièrement libérée (à raison de 100%).
- 5.2 Un registre d'actions nominatives est conservé au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tout actionnaires. Ce registre contient toutes informations requises par l'article 39 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les Sociétés Commerciales. La propriété des actions nominatives est étable par l'inscription dans ledit registre. Les certificats attestant de ces inscriptions seront constitués par une copie du registre et signés par deux Administrateurs.
- **Art. 6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.
- Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

#### Art. 8. Modification du capital social.

- 8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.
  - 8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

## Titre II - bis.- Obligations, Billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette

**Art. 8bis.** La Société pourra émettre des obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

## Titre III.- Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaires

#### Art. 9. Conseil d'Administration.

- 9.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration.
- 9.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.3 En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de retraite ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

#### Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

- 10.1 Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
- 10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux Administrateurs. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.
- 10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.
- 10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
- 10.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.
- 10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.
- 10.7 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé, ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.
- 10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.
- Art. 11. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'Administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

## Art. 12. Délégation de pouvoirs.

- 12.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, à tout Administrateur ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.
  - 12.2 La délégation à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblé générale.
  - 12.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.
- 12.4 Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.
- Art. 13. Représentation de la Société. En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature d'un seul des Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué conjointement par deux quelconques des Administrateurs de la Société.

#### Art. 14. Commissaire aux comptes.

- 14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.
- 14.2 La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années
  - 14.3 Ils sont rééligibles.

#### Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

## Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

- 15.1 L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.
- 15.2 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix émises, quelles que soient la portion du capital représentée.
- 15.3 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.
- 15.4 Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.
- 15.5 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

- 15.6 Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.
- Art. 16. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le second mercredi du mois d'avril à 17.00 heures, et pour la première fois en 2004. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si le Conseil d'Administration considère de manière absolue et définitive que des circonstances exceptionnelles le requièrent.
- Art. 17. Convocation des assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

#### Art. 18. Votes.

- 18.1 Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou fax.
- 18.2 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable ou publication.

#### Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

#### Art. 19. Année sociale.

- 19.1 L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au trente et un décembre 2003.
- 19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

#### Art. 20. Répartition des bénéfices.

- 20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.
- 20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### Titre VI.- Dissolution, Liquidation

#### Art. 21. Dissolution, liquidation.

- 21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.
- 21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

## Titre VII.- Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

#### Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 31 actions comme suit:

| 1. STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG Nr. 9.   |            |
|--|------------|
| 2. STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM | 1 action   |
| Total: trente et une actions             | 21 actions |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille (31.000) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille cinq cents (2.500) Euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1. L'adresse de la Société est fixée au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
- 2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2008:
  - a) Peter Dickinson, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, banquier;
  - b) Rolf Caspers, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, banquier;
  - c) Jan Rouppe van der Voort, Herengracht 450, Amsterdam, 1017 CA, Netherlands, banquier;
- 3. Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période: THEMIS AUDIT LIMITED, Abbot Building, PO Box 3186, Roadtown, Tortola, BVI.
- 4. L'assemblée générale des actionnaires autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 26, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

J. Elvinger.

(01710/211/454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

## MEGATRADE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 16.205.

Constituée par-devant Me Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 2 octobre 1978 sous la dénomination de UNISTAR HOLDING LTD, acte publié au Mémorial C n° 5 du 10 janvier 1979, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 décembre 1980, acte publié au Mémorial C n° 2 du 7 janvier 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 juillet 1983, acte publié au Mémorial C n° 241 du 26 septembre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 octobre 1987, acte publié au Mémorial C n° 11 du 13 janvier 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 379 du 8 mars 2002.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 578, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEGATRADE INTERNATIONAL S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(01663/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

## MEGATRADE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 16.205.

Constituée par-devant Me Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 2 octobre 1978 sous la dénomination de UNISTAR HOLDING LTD, acte publié au Mémorial C n° 5 du 10 janvier 1979, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 décembre 1980, acte publié au Mémorial C n° 2 du 7 janvier 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 juillet 1983 acte publié au Mémorial C n° 241 du 26 septembre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 octobre 1987, acte publié au Mémorial C n° 11 du 13 janvier 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 379 du 8 mars 2002.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 578, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEGATRADE INTERNATIONAL S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(01664/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

# CORSAIR (LUXEMBOURG) N°13 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and two, on twelve December 2002.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Appeared:

- 1.- STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG Nr. 13, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam.
- 2.- STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3414 8998 and having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam.

Represented by Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

#### Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration

#### Art. 1. Form, Name.

- 1.1 A Luxembourg company (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the «Articles»).
  - 1.2 The Company exists under the firm name of CORSAIR (LUXEMBOURG)  $N^{\circ}13$  S.A.

#### Art. 2. Registered Office.

- 2.1 The Company has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.
- 2.2 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

#### Art. 3. Object.

- 3.1 The objects of the Company are to take participations in Luxembourg or foreign entities and also to invest in a portfolio of securities or similar instruments (including but not limited to shares, warrants and equity securities), bonds, notes, loans and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations), to acquire rights or participations in loans and in financial derivatives agreements or instruments, to enter into any agreements relating to such portfolio and to grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities.
  - 3.2 The Company may also:
- (a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of promissory notes, bonds, notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility;
- (b) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide credit protection to the swap counterparty;
- (c) grant security for funds raised, including bonds, obligations and notes issued, and to grant security for indemnities given by the Company;
  - (d) enter into agreements, including, but not limited to:
- 1. underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds;
- 2. interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c) and (d) 1 above; and
- 3. bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c), (d) 1 and 2 above.
- 3.3 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.

#### Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

## **Chapter II.- Capital**

#### Art. 5. Capital.

- 5.1 The subscribed capital is set at Euro thirty-one thousand (EUR 31,000), divided into thirty-one (31) registered shares with a par value of Euro one thousand (EUR 1,000) each, fully paid up (by 100 %).
- 5.2 A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law of 10 Au-

- gust 1915, as amended, on commercial companies. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by two Directors.
- **Art. 6. Form of the shares.** The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.
- Art. 7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

#### Art. 8. Modification of Capital.

- 8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.
  - 8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

## Chapter II-bis- Bonds, Notes and other debt instruments

**Art. 8bis.** The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

#### Chapter III.- Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

#### Art. 9. Board of Directors.

- 9.1 The Company is managed by a Board of Directors, consisting of at least three members, who need not be share-holders. A legal entity may be a member of the Board of Directors
- 9.2 The Directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election.
- 9.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election

#### Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

- 10.1 The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.
- 10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two Directors. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- 10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 10.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.
- 10.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 10.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.
- 10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.
- 10.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.
- **Art. 11. General Powers of the Board of Directors.** Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the Board of Directors, which is competent to determine all matters not expressly reserved to the general meeting of shareholders by law or by the present Articles.

## Art. 12. Delegation of Powers.

- 12.1 The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company's business, in its widest sense, to any Director or to third persons, who need not be shareholder of the Company.
- 12.2 Delegation of the day-to-day management to a Director is subject to prior authorisation by the general meeting of shareholders.
  - 12.3 The first managing Director may be appointed by the first general meeting of shareholders.
- 12.4 It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.
- **Art. 13. Representation of the Company.** In all circumstances, the Company shall be bound by the single signature of any Director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors acting jointly.

#### Art. 14. Statutory Auditor.

- 14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the general meeting of shareholders.
- 14.2 The duration of the term of the appointment of a statutory auditor is determined by the general meeting of shareholders. The appointment may, however, not exceed a period of six years.
  - 14.3 The statutory auditors are re-eligible.

## Chapter IV.- General meeting of shareholders

#### Art. 15. Powers of the general meeting of shareholders.

- 15.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- 15.2 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of votes, regardless of the proportion of the capital represented.
- 15.3 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.
- 15.4 If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.
- 15.5 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.
- 15.6 In case that all the shareholders are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- Art. 16. Place and Date of the Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the second Thursday of April, at 4.00 p.m., and for the first time in 2004. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.
- **Art. 17. Other general meetings.** The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

## Art. 18. Votes.

- 18.1 Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.
- 18.2 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior written notice or publication.

## Chapter V.- Business Year, Distribution of Profits

### Art. 19. Business Year.

- 19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on thirty-first December 2003.
- 19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

## Art. 20. Distribution of Profits.

- 20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.
- 20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.
  - 20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

#### Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

## Art. 21. Dissolution, Liquidation.

- 21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.
- 21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

## Chapter VII.- Applicable Law

Art. 22. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

## Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the thirty-one (31) shares as follows:

| 1. STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG Nr. 13   | 30 shares |
|--|-----------|
| 2. STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM | 1 share   |
| Total: thirty-one shares                 | 31 shares |

All these shares have been fully paid up, so that the sum of Euro thirty-one thousand (Euro 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand and five hundred Euros (Euro 2,500).

## First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

- 1. The Company's address is fixed at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
- 2. The following have been elected as Directors for a duration of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2008:
  - a) Peter Dickinson, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Banker;
  - b) Rolf Caspers, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Banker;
  - c) Jan Rouppe van der Voort, Herengracht 450, Amsterdam, 1017 CA, Netherlands, Banker;
- 3. The following has been appointed as statutory auditor for the same period: THEMIS AUDIT LIMITED, Abbot Building, PO Box 3186, Roadtown, Tortola, BVI;
- 4. The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its Directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le douze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG Nr. 13, une fondation (Stichting) de droit hollandais, ayant son siège social à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (Pays-Bas).
- 2.- STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, une fondation (Stichting) de droit hollandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 3414 8998 et ayant son siège social à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (Pays-Bas).

Ici représentées par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### Titre Ier.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

#### Art. 1er. Forme, Dénomination.

- 1.1 Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).
  - 1.2 La Société adopte la dénomination CORSAIR (LUXEMBOURG) N°13 S.A.

## Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le

siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

## Art. 3. Objet.

3.1 Les objets de la Société sont de prendre des participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères et également d'investir dans un portefeuille comprenant des titres ou autres instruments (incluant mais non limités aux actions, warrants et autres titres), des titres, des obligations, des prêts et autres instruments similaires, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques), d'acquérir des droits ou des participations dans des prêts ou contrats sur des produits dérivés ou autres instruments, de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères.

- 3.2 La Société peut également:
- (a) réunir des fonds, et notamment émettre des billets à ordre, des titres, des obligations et autres dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit;
- (b) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie;
- (c) accorder des sûretés en garantie des fonds obtenus par le biais notamment de l'émission d'obligations et de titres, et accorder des garanties pour les engagements consentis par la Société;
  - (d) conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative:
- 1. des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation avec les capitaux que la Société s'est procurée;
- 2. des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 les points (a), (b) (c) et (d) 1 ci-dessus;
- 3. des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 points (a), (b), (c) et (d) 1 et 2 ci-dessus.
- 3.3 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.
  - Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II.- Capital

## Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille (31.000) Euro, divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille (1.000) Euro chacune, entièrement libérée (à raison de 100 %).
- 5.2 Un registre d'actions nominatives est conservé au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tout actionnaires. Ce registre contient toutes informations requises par l'article 39 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les Sociétés Commerciales. La propriété des actions nominatives est étable par l'inscription dans ledit registre. Les certificats attestant de ces inscriptions seront constitués par une copie du registre et signés par deux Administrateurs.
- **Art. 6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.
- Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

#### Art. 8. Modification du capital social.

- 8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.
  - 8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

## Titre II-bis.- Obligations, Billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette

**Art. 8bis.** La Société pourra émettre des obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

## Titre III.- Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaires

#### Art. 9. Conseil d'Administration.

- 9.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration.
- 9.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.3 En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de retraite ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

#### Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

- 10.1 Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
- 10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux Administrateurs. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.
- 10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.
- 10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
- 10.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.
- 10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.
- 10.7 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé, ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.
- 10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.
- Art. 11. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'Administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

## Art. 12. Délégation de pouvoirs.

- 12.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, à tout Administrateur ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.
  - 12.2 La délégation à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
  - 12.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.
- 12.4 Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments
- Art. 13. Représentation de la Société. En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature d'un seul des Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué conjointement par deux quelconques des Administrateurs de la Société.

#### Art. 14. Commissaire aux comptes.

- 14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.
- 14.2 La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années
  - 14.3 Ils sont rééligibles.

#### Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

## Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

- 15.1 L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.
- 15.2 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix émises, quelles que soient la portion du capital représentée.
- 15.3 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.
- 15.4 Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présentés.
- 15.5 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

- 15.6 Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convoca-
- Art. 16. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le second jeudi du mois d'avril à 16.00 heures, et pour la première fois en 2004. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si le Conseil d'Administration considère de manière absolue et définitive que des circonstances exceptionnelles le requièrent.
- Art. 17. Convocation des assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

#### Art. 18. Votes.

- 18.1 Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou fax.
- 18.2 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable ou publication.

#### Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

#### Art. 19. Année sociale.

- 19.1 L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au trente et un décembre 2003.
- 19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

#### Art. 20. Répartition des bénéfices.

- 20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.
- 20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### Titre VI.- Dissolution, Liquidation

#### Art. 21. Dissolution, liquidation.

- 21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.
- 21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

## Titre VII.- Loi applicable

**Art. 22.** Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

## Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 31 actions comme suit:

| 1. STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG Nr. 13   | 30 actions |
|--|------------|
| 2. STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM | 1 action   |
| Total: trente et une estiens             | 31 actions |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille (31.000) Euro se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

## Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille cinq cents (2.500) Euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1. L'adresse de la Société est fixée au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
- 2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2008:
  - a) Peter Dickinson, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, banquier;
  - b) Rolf Caspers, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, banquier;
  - c) Jan Rouppe van der Voort, Herengracht 450, Amsterdam, 1017 CA, Netherlands, banquier;
- 3. Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période: THEMIS AUDIT LIMITED, Abbot Building, PO Box 3186, Roadtown, Tortola, BVI.
- 4. L'assemblée générale des actionnaires autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 26, case 7. - Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

J. Elvinger.

(01713/211/454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

#### GDA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 90.019.

L'an deux mille deux, le quatre décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GDA EUROPE S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 octobre 2002, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
  - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1.- Modification du nombre des actions existantes et fixation de leur valeur nominale à cent Euros (EUR 100,-) chacune.
- 2.- Augmentation de capital à concurrence de trois millions quarante-cinq mille neuf cents Euros (EUR 3.045.900,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trois millions soixante-seize mille neuf cents Euros (EUR 3.076.900,-) par la création et l'émission de trente mille quatre cent cinquante-neuf (30.459) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.
- 3.- Renonciation de l'actionnaire minoritaire existant pour autant que de besoin à son droit préférentiel de souscription.
- 4.- Souscription et libération intégrale par apport en nature des trente mille quatre cent cinquante-neuf (30.459) actions nouvelles par la société GDA GROUP S r.l. ayant son siège à I-Vietri di Potenza (PZ) CAP 85058, Via Santa Lucia 8, Italie.
  - 5.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre des actions représentatives du capital social souscrit au montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) ayant une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune, en trois cent dix (310) actions et de leur attribuer une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent pour procéder à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles et à l'annulation des actions anciennes.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions quarante-cinq mille neuf cents Euros (EUR 3.045.900,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à celui de trois millions soixante-seize mille neuf cents Euros (EUR 3.076.900,-), par la création et l'émission de trente mille quatre cent cinquante-neuf (30.459) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

#### Troisième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé pour autant que de besoin à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des trente mille quatre cent cinquante-neuf (30.459) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire la société GDA GROUP S r.l., ayant son siège à I-Vietri di Potenza (PZ) CAP 85.058, Via Santa Lucia 8, Italie.

#### Quatrième résolution

Est intervenue à l'instant la société GDA GROUP S r.l., prédésignée,

ici représentée par Madame Luisella Moreschi, prénommé,

en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant,

laquelle par sa représentante susnommée, a déclaré souscrire aux trente mille quatre cent cinquante-neuf (30.459) actions nouvelles et les a libérées par apport en nature consistant en:

- a.- vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (24.997) actions représentant quatre-vingt-dix-neuf virgule neuf cent quatre-vingt-huit pour cent (99,988%) du capital de la société anonyme de droit italien DIGROSS S.p.A., ayant son siège à Vietri di Potenza, Via Santa Lucia numéro 2 au capital de deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions.
- b.- une (1) part sociale de cent quatre-vingt-dix-sept mille six cents Euros (EUR 197.600,-) représentant cinquante virgule six cent soixante-sept pour cent (50,667%) du capital de la société à responsabilité limitée de droit italien IN-TERMEDIA S r.l., ayant son siège à Potenza, Via del Gallitello au capital social de trois cent quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 390.000,-).
- c.- une (1) part sociale de deux cent soixante-dix mille huit cent soixante-huit Euros (EUR 270.868,-), représentant quatre-vingt-dix-neuf virgule huit cent huit pour cent (99,808%) dans le capital de la société à responsabilité limitée de droit italien SINERFIN S. r.l., ayant son siège à Vietri di Potenza, Via Santa Lucia numéro 23 au capital social de deux cent soixante et onze mille trois cent quatre-vingt-huit Euros (EUR 271.388,-).
- d.- une (1) part sociale de trente mille six cents Euros (EUR 30.600,-), représentant soixante pour cent (60%) dans le capital de la société à responsabilité limitée de droit italien DI CARLO PRODOTTI TIPICI S. r.l., ayant son siège à Vietri di Potenza, Via Santa Lucia numéro 8, au capital de cinquante et un mille Euros (EUR 51.000,-).

Ces apports ainsi que les modes d'évaluation adoptées sont décrits dans un rapport établi par la société à responsabilité limitée H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, en date du 18 octobre 2002, qui contient les indications prévues à l'article 26-1 (3) de la loi et dont les conclusions sont les suivantes:

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que la valeur totale de EUR 3.045.900,- à laquelle conduit le mode d'évaluation de l'apport décrit ci-dessus correspond au moins à 30.459 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune de GDA EUROPE S.A. à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de la société.

Ledit rapport, restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts de la Société afin de refléter la conversion et l'augmentation de capital ci-dessus et décide que cet article sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à trois millions soixante-seize mille neuf cents Euros (EUR 3.076.900,), divisé en trente mille sept cent soixante-neuf (30.769) actions de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

#### Frais

Les apports en nature faits à la Société ayant pour résultat que la Société détient 99,988% du patrimoine de la société DIGROSS S.p.A, respectivement 99,808% du patrimoine de la société SINERFIN S. r.l., deux sociétés établies en Italie, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 pour bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille quatre cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, S. Schieres, A. Cinarelli, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 décembre 2002, vol. 423, fol. 19, case 9. – Recu 2.236,51 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 décembre 2002.

H. Hellinckx.

(01661/242/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

## GDA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 90.019.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 janvier 2003.

H. Hellinckx.

(01662/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

## GENERAL SPANISH INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

### **STATUTS**

L'an deux mille deux, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) DOT FINANCE S.A., une société établie et ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve,

ici représentée par Monsieur Eric Lacoste, employé privé, demeurant professionnellement au L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 17 décembre 2002.

2) FINANCIERE DU BENELUX S.A., une société établie et ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve,

ici représentée par Monsieur Jean-Marc Noël, employé privé, demeurant professionnellement au L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Lesquelles procurations après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1**er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GENERAL SPANISH INVESTMENT S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent vingt mille (320.000,-) euros (EUR), divisé en six mille quatre cents (6.400) actions d'une valeur nominale de cinquante (50,-) euros (EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à trois millions deux cent mille (3.200.000,-) euros (EUR), divisé en soixantequatre mille (64.000) actions d'une valeur nominale de cinquante (50,-) euros chacune. Le Conseil d'Administration de la société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 19 décembre 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation par conversion d'obligations en actions, par apports en numéraire, par apports en nature, par transformation de dettes en capital ou encore, avec l'approbation de l'assemblée générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou de réserves au capital.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou nominatives, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration détermine la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement de l'emprunt obligataire et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf celles pour lesquelles la Loi prévoit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital, conformément à l'article 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le Conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du Conseil.

- Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 9. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mai à quinze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

- Art. 11. L'Assemblée Générale des Actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.
- **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

#### Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

| 1) DOT FINANCE S.A., préqualifiée, cinq mille sept cent soixante actions | . 5.760 |
|--|---------|
| 2) FINANCIERE DU BENELUX S.A., préqualifiée, six cent quarante actions   | . 640   |
|  |         |
| Total: six mille quatre cents actions                                    | . 6.400 |

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de trois cent vingt mille (320.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinq mille (5.000,-) euros.

#### Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
- a) Monsieur Jean Quintus, administrateur de sociétés, demeurant à L-7391 Blaschette, 11, rue de Fischbach,
- b) Monsieur Koen Lozie, administrateur de sociétés, demeurant à L-8466 Eischen, 14, rue de l'Ecole,
- c) COSAFIN S.A., une société ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
- H.R.T., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.
  - 5) Le siège social de la Société est fixé au L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leurs mandataires, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Lacoste, J.-M. Noël, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 137S, fol. 63, case 2. – Reçu 3.200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

P. Bettingen.

Signé par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent. (01722/230/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

# TRANS FUND S.A., Société Anonyme (liquidée).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 76.906.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 juillet 2000, acte publié au Mémorial C n° 864 du 27 novembre 2000, dissolution anticipée et mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 12 décembre 2002, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 juillet 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 578, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TRANS FUND S.A. (liquidée)

KPMG Financial Engineering

Signature

(01668/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

#### TRANS FUND S.A., Société Anonyme (liquidée).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 76.906.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 juillet 2000, acte publié au Mémorial C n° 864 du 27 novembre 2000, dissolution anticipée et mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 12 décembre 2002, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 juillet 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 578, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TRANS FUND S.A. (liquidée)

KPMG Financial Engineering

Signature

(01669/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

## CIL - CENTURIA INVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

## STATUTS

L'an deux mille deux, le neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1) DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, ayant son siège à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B 6.307,

représentée par Monsieur Sébastien Wiander, employé privée, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 5 décembre 2002.

2) VALON S.A., société anonyme, ayant son siège à 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B 63.143,

représentée par Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 4 décembre 2002.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1**er. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de CIL - CENTURIA INVEST LUXEMBOURG S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) divisé en cinq mille (5.000) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de EUR 100,- chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

- Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le 3e jeudi du mois de mai à 11 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31.12.2002
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

#### Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

| 1) DEXIA BANQUE INTERNATIONALE          | A LUXEMBOURG, société anonyme, prédésignée, quatre mille neuf |       |
|---|---|-------|
| cent quatre-vingt-dix-neuf actions      |   | 4.999 |
| 2) VALON S.A., prédésignée, une action. |   | 1     |
| Total: cinq mille actions               | -   | 5.000 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

## Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
- a) VALON S.A., ayant son siège à 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg
- b) LANNAGE S.A., ayant son siège à 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg
- c) KOFFOUR S.A., ayant son siège à 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

AUDIT TRUST S.A., 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg

- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.
- 5.- Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. Wiander, C. Day-Royemans, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 décembre 2002, vol. 423, fol. 25, case 8. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 janvier 2003. H. Hellinckx.

(01718/242/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

# VIP INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 65.762.

Constituée par-devant Me Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 juillet 1998, acte publié au Mémorial C N° 765 du 22 octobre 1998, modifié par-devant le même notaire en date du 29 mars 2001, acte publié au Mémorial C N° 988 du 10 novembre 2002. Le capital social a été converti en Euro en date du 28 décembre 2001, en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 578, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIP INVESTMENTS S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(01670/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

## VIP INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 65.762.

Constituée par-devant Me Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 juillet 1998, acte publié au Mémorial C N° 765 du 22 octobre 1998, modifié par-devant le même notaire en date du 29 mars 2001, acte publié au Mémorial C N° 988 du 10 novembre 2002. Le capital social a été converti en Euro en date du 28 décembre 2001, en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 578, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIP INVESTMENTS S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(01671/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

#### J.C.C. - JET CORPORATE CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

#### **STATUTS**

L'an deux mille deux, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu

- 1.- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
- 2.- Monsieur Maurice Houssa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Les comparants sub 1.- et 2.- sont ici représentés par Monsieur Stéphane Liégeois, employé privé, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

- Art. 1<sup>er</sup>. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de JET CORPORATE CONSULTING S.A., en abrégé J.C.C.
  - Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- Art. 4. La société a pour objet toutes activités de prestations de conseil, d'étude et d'assistance dans le domaine économique le plus large.

La société pourra acquérir des participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères et elle pourra assumer la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

La société de conseil peut détenir accessoirement un avion pour les déplacements des membres dirigeants et du personnel de l'entreprise.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

- Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.
  - Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur de la société.

- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.
  - Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- **Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- **Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

## Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

| <ol> <li>Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg,</li> </ol> |     |  |
|---|-----|--|
| 5, rue Emile Bian, trois cent huit actions  | 308 |  |
| 2 Monsieur Maurice Houssa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1235 Luxem-                        |     |  |
| bourg, 5, rue Emile Bian, deux actions  | 2   |  |
| Total: trois cent div actions   | 310 |  |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cent trente euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Maurice Houssa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
- b) Monsieur Stéphane Liégeois, employé privé, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Rian
- c) Mademoiselle Anne-Sophie Chenot, employée privée, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
  - 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
- La société anonyme MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.
  - 5.- Le siège social est établi à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateurdélégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Liégeois, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2002, vol. 521, fol. 7, case 5. - Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Junglinster, le 3 janvier 2003. J. Seckler.

(01717/231/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

## AGACOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Frisange, 33, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 84.928.

Décision de la réunion du Conseil d'Administration du 20 novembre 2002

Est chargé de la gestion journalière de la société, suivant les prescriptions de l'art. 3, 2ème alinéa de la loi du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales, avec pouvoir d'engager la société par sa signature exclusive ou co-signature obligatoire:

Monsieur Eric Triol, 33, rue de Luxembourg, L-5752 Frisange.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01675/504/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

#### MANDELO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 69.072.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 novembre 2002 que CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été élue commissaire aux comptes, en remplacement de DELOITTE & TOUCHE, démissionnaire. Son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Signature.

(01725/799/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

#### MANDELO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 69.072.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Signature.

(01726/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

#### CORSAIR (LUXEMBOURG) N°11 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and two, on twelve December 2002.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

## Appeared:

- 1.- STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG NR. 11, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam.
- 2.- STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3414 8998 and having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam.

Represented by Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

#### Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration

#### Art. 1. Form, Name.

- 1.1 A Luxembourg company (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the «Articles»).
  - 1.2 The Company exists under the firm name of CORSAIR (LUXEMBOURG) N°11 S.A.

## Art. 2. Registered Office.

- 2.1 The Company has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.
- 2.2 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

#### Art. 3. Object.

- 3.1 The objects of the Company are to take participations in Luxembourg or foreign entities and also to invest in a portfolio of securities or similar instruments (including but not limited to shares, warrants and equity securities), bonds, notes, loans and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations), to acquire rights or participations in loans and in financial derivatives agreements or instruments, to enter into any agreements relating to such portfolio and to grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities.
  - 3.2 The Company may also:

- (a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of promissory notes, bonds, notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility;
- (b) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide credit protection to the swap counterparty;
- (c) grant security for funds raised, including bonds, obligations and notes issued, and to grant security for indemnities given by the Company;
  - (d) enter into agreements, including, but not limited to:
- 1. underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds;
- 2. interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c) and (d) 1 above; and
- 3. bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c), (d) 1 and 2 above.
- 3.3 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.
  - Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

#### Chapter II.- Capital

## Art. 5. Capital.

- 5.1 The subscribed capital is set at Euro thirty-one thousand (Euro 31,000), divided into thirty-one (31) registered shares with a par value of Euro one thousand (Euro 1,000) each, fully paid up (by 100 %).
- 5.2 A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by two Directors.
- **Art. 6. Form of the shares.** The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.
- **Art. 7. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

#### Art. 8. Modification of Capital.

- 8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.
  - 8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

#### Chapter II-bis- Bonds, Notes and other debt instruments

**Art. 8bis.** The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

#### Chapter III.- Directors, Board of directors, Statutory auditors

## Art. 9. Board of Directors.

- 9.1 The Company is managed by a Board of Directors, consisting of at least three members, who need not be share-holders. A legal entity may be a member of the Board of Directors
- 9.2 The Directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election.
- 9.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

#### Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

- 10.1 The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.
- 10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two Directors. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- 10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 10.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

- 10.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 10.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.
- 10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.
- 10.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.
- **Art. 11. General Powers of the Board of Directors.** Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the Board of Directors, which is competent to determine all matters not expressly reserved to the general meeting of shareholders by law or by the present Articles.

## Art. 12. Delegation of Powers.

- 12.1 The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company's business, in its widest sense, to any Director or to third persons, who need not be shareholder of the Company.
- 12.2 Delegation of the day-to-day management to a Director is subject to prior authorisation by the general meeting of shareholders.
  - 12.3 The first managing Director may be appointed by the first general meeting of shareholders.
- 12.4 It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.
- **Art. 13. Representation of the Company.** In all circumstances, the Company shall be bound by the single signature of any Director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors acting jointly.

#### Art. 14. Statutory Auditor.

- 14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the general meeting of shareholders.
- 14.2 The duration of the term of the appointment of a statutory auditor is determined by the general meeting of shareholders. The appointment may, however, not exceed a period of six years.
  - 14.3 The statutory auditors are re-eligible.

## Chapter IV.- General meeting of shareholders

#### Art. 15. Powers of the general meeting of shareholders.

- 15.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- 15.2 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of votes, regardless of the proportion of the capital represented.
- 15.3 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.
- 15.4 If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.
- 15.5 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.
- 15.6 In case that all the shareholders are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- Art. 16. Place and Date of the Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the second Thursday of April, at 2.00 p.m., and for the first time in 2004. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.
- **Art. 17. Other general meetings.** The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

## Art. 18. Votes.

- 18.1 Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.
- 18.2 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior written notice or publication.

## Chapter V.- Business Year, Distribution of Profits

#### Art. 19. Business Year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on thirty-first December 2003.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

## Art. 20. Distribution of Profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

## Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

#### Art. 21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

## Chapter VII.- Applicable Law

Art. 22. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

## Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the thirty-one (31) shares as follows:

| 1. STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG Nr. 11   | 30 shares |
|--|-----------|
| 2. STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM | 1 share   |
| Total: thirty-one shares                 | 31 shares |

All these shares have been fully paid up, so that the sum of Euro thirty-one thousand (Euro 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about Euros two thousand and five hundred (Euro 2,500).

## First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

- 1. The Company's address is fixed at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
- 2. The following have been elected as Directors for a duration of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2008:
  - a) Peter Dickinson, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Banker;
  - b) Rolf Caspers, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Banker;
  - c) Jan Rouppe van der Voort, Herengracht 450, Amsterdam, 1017 CA, Netherlands, Banker;
- 3. The following has been appointed as statutory auditor for the same period: THEMIS AUDIT LIMITED, Abbot Building, PO Box 3186, Roadtown, Tortola, BVI;
- 4. The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its Directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le douze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG NR. 11, une fondation (Stichting) de droit hollandais, ayant son siège social à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (Pays-Bas).
- 2.- STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, une fondation (Stichting) de droit hollandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 3414 8998 et ayant son siège social à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (Pays-Bas).

lci représentées par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

## Titre Ier.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

#### Art. 1er. Forme, Dénomination.

- 1.1 Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).
  - 1.2 La Société adopte la dénomination CORSAIR (LUXEMBOURG) N°11 S.A.

## Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

#### Art. 3. Objet.

- 3.1 Les objets de la Société sont de prendre des participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères et également d'investir dans un portefeuille comprenant des titres ou autres instruments (incluant mais non limités aux actions, warrants et autres titres), des titres, des obligations, des prêts et autres instruments similaires, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques), d'acquérir des droits ou des participations dans des prêts ou contrats sur des produits dérivés ou autres instruments, de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères.
  - 3.2 La Société peut également:
- (a) réunir des fonds, et notamment émettre des billets à ordre, des titres, des obligations et autres dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit;
- (b) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie;
- (c) accorder des sûretés en garantie des fonds obtenus par le biais notamment de l'émission d'obligations et de titres, et accorder des garanties pour les engagements consentis par la Société;
  - (d) conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative:
- 1. des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation avec les capitaux que la Société s'est procurée;
- 2. des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 les points (a), (b) (c) et (d) 1 ci-dessus;
- 3. des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 points (a), (b), (c) et (d) 1 et 2 ci-dessus.
- 3.3 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.
  - Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II.- Capital

## Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille (31.000) Euros, divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille (1.000) Euros chacune, entièrement libérée (à raison de 100 %).
- 5.2 Un registre d'actions nominatives est conservé au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient toutes informations requises par l'article 39 de la loi du 10 août 1915, telle que modi-

fiée, sur les Sociétés Commerciales. La propriété des actions nominatives est établie par l'inscription dans ledit registre. Les certificats attestant de ces inscriptions seront constitués par une copie du registre et signés par deux Administrateurs.

- **Art. 6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.
- Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

## Art. 8. Modification du capital social.

- 8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.
  - 8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

## Titre II - bis.- Obligations, Billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette

**Art. 8bis.** La Société pourra émettre des obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

## Titre III.- Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaires

#### Art. 9. Conseil d'Administration.

- 9.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration.
- 9.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.
- 9.3 En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de retraite ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

#### Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

- 10.1 Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
- 10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux Administrateurs. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.
- 10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.
- 10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
- 10.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.
- 10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.
- 10.7 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé, ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.
- 10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.
- Art. 11. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'Administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

## Art. 12. Délégation de pouvoirs.

- 12.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, à tout Administrateur ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.
  - 12.2 La délégation à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblé générale.
  - 12.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.
- 12.4 Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments

Art. 13. Représentation de la Société. En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature d'un seul des Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué conjointement par deux quelconques des Administrateurs de la Société.

## Art. 14. Commissaire aux comptes.

- 14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.
- 14.2 La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.
  - 14.3 Ils sont rééligibles.

#### Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

- Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.
- 15.1 L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.
- 15.2 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix émises, quelles que soient la portion du capital représentée.
- 15.3 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.
- 15.4 Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.
- 15.5 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.
- 15.6 Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.
- Art. 16. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le second jeudi du mois d'avril à 14.00 heures, et pour la première fois en 2004. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si le Conseil d'Administration considère de manière absolue et définitive que des circonstances exceptionnelles le requièrent.
- Art. 17. Convocation des assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

## Art. 18. Votes.

- 18.1 Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou fax.
- 18.2 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable ou publication.

## Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

## Art. 19. Année sociale.

- 19.1 L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au trente et un décembre 2003.
- 19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

## Art. 20. Répartition des bénéfices.

- 20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.
- 20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## Titre VI.- Dissolution, Liquidation

## Art. 21. Dissolution, liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

## Titre VII.- Loi applicable

**Art. 22. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

#### Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 31 actions comme suit:

| 1. STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG Nr. 11   | 30 actions |
|--|------------|
| 2. STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM | 1 action   |
| Total: trente et une actions             | 31 actions |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille (31.000) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille cinq cents (2.500) Euros.

## Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1. L'adresse de la Société est fixée au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
- 2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2008:
  - a) Peter Dickinson, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, banquier;
  - b) Rolf Caspers, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, banquier;
  - c) Jan Rouppe van der Voort, Herengracht 450, Amsterdam, 1017 CA, Netherlands, banquier;
- 3. Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période: THEMIS AUDIT LIMITED, Abbot Building, PO Box 3186, Roadtown, Tortola, BVI.
- 4. L'assemblée générale des actionnaires autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 26, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

J. Elvinger.

(01712/211/454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

# IMMO AQ S.A., Société Anonyme. (anc. LE CARE S.A.)

Siège social: L-5722 Aspelt, 7, Dankebour.

R. C. Luxembourg B 56.745.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 67, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2003.

(01638/696/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

#### S.C.I. FONCK-KAPPWEILER, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.

#### **STATUTS**

L'an deux mille deux, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

#### Ont comparu:

- 1) Madame Léa Kappweiler, épouse de Monsieur Gilio Fonck, agent immobilier, demeurant à Howald, 22, rue Père Conrad;
  - 2) Monsieur Gilio Fonck, économiste, demeurant à Howald, 22, rue Père Conrad.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière familiale qu'ils entendent constituer par les présentes:

- **Art. 1**er. **Dénomination.** Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de S.C.I. FONCK-KAPPWEILER.
- Art. 2. Objet. La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la location, la promotion immobilière, la mise en valeur, la gestion et la réalisation de tous biens immeubles et droits immobiliers et même meubles, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation ou son extension.
  - Art. 3. Durée. La société aura une durée illimitée.
  - Art. 4. Siège. Le siège social est établi à Howald.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du gérant de la société.

**Art. 5. Capital social et parts d'intérêts.** Le capital social est fixé à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400) représenté par six (6) parts d'intérêts de quatre cents euros (EUR 400,-) chacune.

Ces parts d'intérêts sont souscrites comme suit:

La preuve a été apportée au notaire soussigné que la somme de deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. Cession de parts. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés, respectivement aux descendants en ligne directe des associés. Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Les cessions de parts d'intérêts doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- **Art. 7. Parts d'actif.** Chaque part d'intérêt confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans le bénéfice de la société et dans tout l'actif social.
- Art. 8. Parts de passif. Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code civil.

- Art. 9. Indivisibilité des parts. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.
- Art. 10. Continuation des droits et obligations des parts. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les associés, héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellées sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. Non-dissolution de la société pour fait d'associé. La société ne sera pas dissoute par l'interdiction, la déconfiture ou la liquidation judiciaire, la faillite d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre les associés restants.

L'associé ou les associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire, ne pourront prétendre qu'au paiement de la valeur de leurs parts par les autres associés.

Art. 12. Administration de la société. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances soit par la signature du gérant unique, soit par la signature conjointe de tous les gérants. Le ou les gérants peuvent conférer des mandats spéciaux aux associés et/ou à de tierces personnes.

- Art. 13. Surveillance. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.
  - **Art. 14. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2003.
- Art. 15. Réunion des associés. Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.
  - Art. 16. Droits de vote. Dans toute réunion d'associés chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité des trois quarts de voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

- Art. 17. Modification des statuts. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.
- Art. 18. Liquidation de la société. A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.
- Art. 19. Dispositions générales. Les articles 1832 à 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

#### Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège de la société est établi à L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.
- 2) Sont nommés gérants conjointement:
- Monsieur Gilio Fonck, prénommé;
- Madame Léa Kappweiler, prénommée.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de nous notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Kappweiler, G. Fonck, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 janvier 2003.

T. Metzler.

(01720/222/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

## ACTION HOLDING, Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 113, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 38.057.

Extrait des résolutions des liquidateurs de la Société qui se sont réunis à Luxembourg le 21 juin 2002

Avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2002, les liquidateurs décident de transférer le siège de la Société à L-1371 Luxembourg, 113. Val Sainte-Croix.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 55, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01702/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

## FINANCIERE SCHMIT ET KLEIN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.

#### **STATUTS**

L'an deux mille deux, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. Madame Eva-Maria Bischoff, épouse de Monsieur Albert Schmit, commerçante, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz,

représentée par Monsieur Daniel Fondu, employé privé, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration sous seing privé, établie le 18 décembre 2002;

2. Monsieur Stéphane Schmit, commerçant, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz, représenté par Monsieur Daniel Fondu, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 18 décembre 2002;

- 3. Monsieur Christophe Schmit, commerçant, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz, représenté par Monsieur Daniel Fondu, préqualifié,
- en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 18 décembre 2002;
- 4. Monsieur Léon Klein, entrepreneur, demeurant à L-4943 Hautcharage, 42, rue Nicolas Roth, représenté par Monsieur Daniel Fondu, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 18 décembre 2002;

- 5. Monsieur Léon Klein jr., commerçant, demeurant à L-4943 Hautcharage, 34, rue Nicolas Roth, représenté par Monsieur Daniel Fondu, préqualifié,
- en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 18 décembre 2002.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré avoir constitué entre eux une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1**er. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.
  - Art. 2. La société prend la dénomination de FINANCIERE SCHMIT ET KLEIN.
- Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Bertrange. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 20.000,00 (vingt mille euros) représenté par 50 (cinquante) parts sociales de EUR 400,00 (quatre cents euros) chacune, qui ont été souscrites comme suit:

| 1. par Madame Eva-Maria Bischoff, préqualifiée, dix parts sociales | 10 |
|--|----|
| 2. par Monsieur Stéphane Schmit, préqualifié, dix parts sociales   | 10 |
| 3. par Monsieur Christophe Schmit, préqualifié, dix parts sociales | 10 |
| 4. par Monsieur Léon Klein, préqualifié, dix parts sociales        | 10 |
| 5. par Monsieur Léon Klein jr., préqualifié, dix parts sociales    | 10 |
| Total: cinquante parts sociales                                    | 50 |

Les souscripteurs comparants déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de EUR 20.000,00 (vingt mille euros) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.
- Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.
- Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

- Art. 13. Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.
  - Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre.
  - Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.
- Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

## Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2003.

#### Evaluation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

## Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société les associés, dûment représentés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et après s'être déclarés valablement convoqués en connaissance de l'ordre du jour, et après avoir délibéré, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Monsieur Léon Klein, demeurant à L-4943 Hautcharage, 42, rue Nicolas Roth et Monsieur Stéphane Schmit, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz, sont nommés gérants pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un de ses deux gérants prénommés.

#### Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte. Signé: Fondu, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 61, case 2. - Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 janvier 2003.

T. Metzler.

(01721/222/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

## VEILLEX S.A., VEILLES EXECUTIVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 70.364.

L'an deux mille deux, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme VEILLES EXECUTIVES S.A., en abrégé VEILLEX S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 70.364), constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 16 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 661 du 1er septembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Agnes, administrateur de sociétés, demeurant à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Yvon Hell, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Carlo Wetzel, administrateur de sociétés, demeurant à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 2.- Mise en liquidation de la société.
- 3.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 4.- Acceptation de la démission du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 5.- Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cent (100) actions et de convertir la devise d'expression du capital social de la société du franc luxembourgeois en euros, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, afin que le capital soit exprimé comme suit:

Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

#### Troisième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

- Monsieur Luc Marques De Oliveira, consultant international en sécurité, demeurant à F-34440 Colombiers, Domaine la Gailhague, (France).

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

## Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de cinq cents euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Agnes - Y. Hell - C. Wetzel - J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2002, vol. 521, fol. 16, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 janvier 2003.

J. Seckler.

(01683/231/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

## MC GRECOF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 88.856.

**RECTIFICATIF** 

Extrait

Il y a lieu de lire:

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 août 2002 que:

- FIDEI REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège au 50, Val Fleuri L-1526 Luxembourg; a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., démissionnaire.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Au lieu de:

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2002 que:

- FIDEI REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, Val Fleuri L-1526 Luxembourg; a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., démissionnaire.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01727/799/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

## PI EUROPE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 959.127,- EUR

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 73.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 67, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(01648/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

## PI EUROPE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: 959,127,- EUR.

Registered Office: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 73.259.

Shareholder's resolution of december 13, 2002

The Undersigned being the sole shareholder of PI EUROPE 2, S.à r.l. (the Company) hereby undertakes the following resolutions:

- 1. The annual account as December 31, 2001 is approved.
- 2. Discharge is granted to the Company's Managers for the period ending on December 31, 2001.
- 3. The loss for the period ending on December 31, 2001 in the amount of Euros 26,138.- is carried forward. PI EUROPE 3, S.à r.l.

G. Dienst

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 67, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01649/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

## SOPASOFIE S.A., SOCIETE DE PARTICIPATION SOCIALE ET FINANCIERE ENGELMAJER S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 113, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 39.878.

Extrait des résolutions des liquidateurs de la Société qui se sont réunis à Luxembourg le 21 juin 2002

Avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2002, les liquidateurs décident de transférer le siège de la Société à L-1371 Luxembourg, 113, Val Sainte-Croix.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 55, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01703/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimeure de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange